



# LA PROPAGATION DE LA VIOLENCE CONTRE LES FEMMES

UNE TACTIQUE DES MOLLAHS  
POUR CONTRÔLER  
LA MOITIÉ DE LA SOCIÉTÉ

La commission des Femmes  
du Conseil national de la Résistance iranienne

Novembre 2021



**La propagation de la violence contre les femmes, une tactique des mollahs pour contrôler systématiquement la moitié de la société.**

Copyright©2021 par la commission des Femmes du Conseil national de la Résistance iranienne (CNRI)

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ou transmise sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'enregistrement ou tout système de stockage et de récupération de l'information, sans l'autorisation écrite de l'éditeur.

Une publication de la commission des Femmes du Conseil national de la Résistance iranienne  
**Novembre 2021**

ISBN: 978-2-35822-006-4

 [women.ncr-iran.org/fr](http://women.ncr-iran.org/fr)

 @cnrifemmes

 @cnrifemmes



## Table des matières

- 2** Introduction - Le système judiciaire iranien couvre la violence contre les femmes
- 4** L'agresseur qui a tiré sur des femmes en plein jour est libre
- 8** Juges et procureurs insultent et humilient les plaignantes
- 12** Les lois misogynes et la culture patriarcale sont discriminatoires à l'égard des femmes



## Le système judiciaire iranien couvre la violence contre les femmes



- La violence d'État contre les femmes est plusieurs fois plus intense que la violence sociale ou domestique qu'elles subissent.

### Introduction

Dans l'Iran d'aujourd'hui, nous sommes constamment témoins de la propagation de [la violence contre les femmes](#). Nous apprenons chaque jour des faits plus effroyables les uns que les autres. Les autorités tentent de dissimuler les cas de violence à l'égard des femmes, mais souvent, ces cas sont trop évidents pour être négligés. Le fait que le régime clérical ne poursuive pas pleinement les auteurs de ces actes et qu'il s'empresse de les libérer indique qu'il profite de cette situation.

Le régime clérical n'a pas signé la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ([CEDAW](#)). Le consensus sur [la répression des femmes](#) règne en maître dans ce régime.

La répression est l'un des deux piliers qui assurent la survie de la dictature cléricale. La répression qui vise principalement les femmes, permet de contrôler ainsi toute la société. Le régime iranien est le premier bourreau de femmes dans le monde. [La violence d'État contre les femmes](#), sous [prétexte de politique](#), du voile, etc., est bien plus intense que la violence sociale ou domestique.

[Ebrahim Raïssi, un meurtrier de masse](#) responsable d'innombrables exécutions politiques, est à la présidence. Sous son mandat, les perspectives d'amélioration des conditions de vie des femmes semblent plus que jamais bouchées.



## L'agresseur qui a tiré sur des femmes en plein jour est libre



- *La violence contre les femmes et les filles se répète et s'intensifie, que ce soit dans les lieux publics ou à la maison. Finalement, l'absence de sanction pour les délinquants amplifie la culture de l'arbitraire.*

## Au moins cinq femmes abattues ; l'auteur du crime est libéré

Le 19 août 2021, un jeune homme a blessé par balle au moins cinq femmes à Ispahan en utilisant trois armes à feu différentes. L'auteur a été identifié dans les 48 heures et arrêté. Il a été libéré sous caution dans le mois qui a suivi.

Un journaliste d'investigation du quotidien officiel Sharq a interviewé les familles de trois des victimes, mais a déclaré que les responsables judiciaires avaient refusé de discuter de l'affaire.

Mahla, 28 ans, employée, a été blessée avec un fusil de chasse alors qu'elle rentrait chez elle après le travail. Narguesse Gholami, 17 ans, était en train d'acheter un manuel scolaire. Zeinab, 38 ans, a été prise pour cible sur une place publique.

Mahla décrit l'événement : "J'ai senti une brûlure dans le dos. Je me suis assise et j'ai mis ma main sur mon côté pour la trouver trempée de sang. J'ai appelé mon frère, et un chauffeur de taxi m'a emmenée à l'hôpital. C'est là que nous avons appris que plusieurs autres personnes avaient également été blessées par balle."

"Je portais mon uniforme : un manteau qui me descendait sous les genoux, un pantalon marine et un foulard noir. Je portais un chapeau de soleil pour que personne ne puisse reconnaître mon visage", poursuit Mahla.

Depuis lors, Mahla a préféré ne pas quitter son domicile. Elle a pris un congé sans solde de deux mois.

Narguesse raconte ce jour-là : "Tout à coup, j'ai entendu un grand bruit. J'avais le dos en feu et je me suis évanouie. On a déterminé plus tard que c'était un fusil de calibre 5,5".

Zeinab a ressenti une vive douleur dans le dos alors qu'elle marchait, et quelqu'un lui a dit que son manteau était trempé de sang. Elle avait reçu une balle dans l'épaule droite. Aujourd'hui, elle a trop peur de sortir de chez elle.

Selon la mère d'une victime, l'individu qui portait les trois armes à feu est maintenant libre ( Sharq - 13 octobre 2021).

## La famille des victimes menacée, promesse d'un pot-de-vin

“La balle a frôlé la moelle épinière de ma fille. Quelques centimètres de plus, elle aurait été paralysée. Nous avons vu au moins cinq autres blessées à l'hôpital, mais seules deux familles sont restées pour porter plainte”, relève le père d'une des victimes.

“Pendant notre séjour à l'hôpital, on nous a constamment ordonné de ne pas divulguer la nouvelle”, a-t-il ajouté.

“À l'hôpital, ils nous ont interrogés. Ils nous ont dit que si nous voulions que l'État paie pour l'hôpital, nous devons nous taire et ne pas porter plainte”, déclare un autre père.

Cet événement n'est pas sans rappeler une autre série d'attaques contre des femmes à Ispahan en 2014, lorsque l'imam du vendredi de la ville avait incité la société à s'en prendre aux femmes. Cela avait provoqué la tendance à vitrioler des femmes à Ispahan et à Téhéran, faisant des dizaines de victimes. Les auteurs de ces actes n'ont jamais été arrêtés ni punis, et l'impunité a encouragé d'autres hommes à se comporter de la même manière pour mener à bien des vendettas personnelles.

## Discrimination judiciaire et institutionnalisation de la violence contre les femmes

Selon l'avocat Amir Raïssian, “la punition du comportement criminel aura un effet préventif dans la société... Ce phénomène s'est répété maintes et maintes fois en Iran, comme asperger les femmes d'acide. L'incapacité de l'État à faire respecter les droits sociaux entraîne la répétition des crimes” (Le journal d'État Sharq - 13 octobre 2021).

“La loi spécifie qu'un individu qui sort une arme à feu et répand la peur dans la société doit être accusé de “Moharebeh” (guerre avec Dieu). À Ispahan, nous voyons des femmes abattues ; après un certain temps, le tireur est relâché.” Ali Mojtahedzadeh, un autre avocat, ajoute : “Pour justifier l'acte, le procureur et les autres autorités judiciaires disent qu'il s'agissait d'un toxicomane sous l'effet de drogues de synthèse.” Ali Mojtahedzadeh poursuit : “Il s'agit d'une discrimination judiciaire flagrante, et elle est ancrée dans des points de vue politiques.”

“Asperger quelqu'un d'acide est égal à un meurtre et entraîne une punition sévère. Outre les aspects personnels du crime, il a également un aspect public, et le procureur est chargé d'inculper le délinquant et de poursuivre l'affaire sérieusement. L'événement d'Ispahan est devenu national. À mon avis, même le Conseil de sécurité provincial aurait dû intervenir”, poursuit Mojtahedzadeh (Agence ILNA - 19 octobre 2021).

Fatemeh Babakhani, juriste et militante des droits des femmes, a abordé la question de la propagation de la violence contre les femmes : “L'institutionnalisation de la violence à l'égard des femmes, l'incapacité à criminaliser les comportements antisociaux, l'incompétence du pouvoir judiciaire et l'absence de procès équitable aboutiront finalement au fait que les délinquants violents resteront impunis. Nombreuses sont les femmes, les filles et les enfants qui, tout au long de leur vie, ont été victimes de violences domestiques et de harcèlement sexuel. Ils souffrent encore de ces crimes, mais ils souffrent en silence.”

“Nous devons assister à un changement pour que la loi soutienne les femmes et assure leur sécurité, tant à la maison que dans la société en général. Retarder la ratification du projet de loi sur la “sécurité des femmes contre la violence” et le retirer de l'agenda parlementaire annonce un échec délibéré”, a-t-elle poursuivi. “La violence contre les femmes et les filles se répète et s'intensifie, que ce soit dans les lieux publics ou à la maison. Finalement, l'absence de sanction pour les contrevenants amplifie la culture des comportements arbitraires “ (Sharq- 13 octobre 2021).



● *L'institutionnalisation de la violence contre les femmes, l'absence de criminalisation des comportements antisociaux, l'incompétence du système judiciaire et l'absence de procès équitable aboutiront finalement à l'impunité des délinquants violents.*



Parastou Nauvardi

## Juges et procureurs insultent et humilient les plaignantes



*L'incapacité de l'État à faire respecter les droits sociaux entraîne la répétition des crimes.*

## Agression du procureur contre une femme ayant subi 3 ans de torture

Parastou Nauvardi, 36 ans, est originaire d'Abadan. Son mari, accro au crack, lui a fait subir des tortures physiques et mentales brutales pendant trois ans.

Fuyant la maison, Parastou s'est réfugiée chez ses parents. Après un traitement initial, elle a posté un clip décrivant les violences qu'elle a subies (Balatarin - 12 octobre 2021).

Parastou y décrit certaines de ses souffrances : "Mon mari m'a rendu aveugle des deux yeux, m'a ébouillanté avec de l'eau bouillante, m'a pendu plusieurs fois et m'a cassé le bras. Il avait l'habitude de me poignarder, et les cicatrices sont visibles sur tout mon corps. Mes oreilles sont sérieusement endommagées, et...".

Elle s'inquiète également pour ses enfants de 9 et 10 ans et dit qu'elle sait que leur père les torturera lorsqu'il consommera la drogue.

Après la publication de ce clip et lorsque Parastou s'est adressée au pouvoir judiciaire pour obtenir la garde de ses enfants, Hamid Marani, procureur d'Abadan, l'a agressée verbalement pour avoir publié le clip. Il a exigé de savoir : "Pourquoi avez-vous accordé une interview aux médias ?".

## Une femme enceinte brûlée à mort ; le mari reste impuni

L'échographie a montré que Fatemeh Rassouli était enceinte d'une fille. Son mari l'a immolée par le feu et l'a tuée.

Le 1er novembre 2021, les chaînes d'information locales d'Azerbaïdjan occidental ont écrit : "Fatemeh Rassouli, originaire du village de Qolishkak près de Makou et mère de cinq filles, a été brûlée vive par son mari immédiatement après l'échographie.

Il lui a lié les mains et les pieds lorsqu'elle l'a informée que leur sixième enfant serait encore une fille, rapporte l'agence ROKNA.

Le gouverneur de Makou et chef du conseil de sécurité de la ville, Ali Mohammadi, a qualifié l'incident de "conflit familial". Il a annoncé que le mari de Fatemeh avait été libéré sous caution le jour suivant (agence ISNA - 2 novembre 2021).

Le cas de Fatemeh prouve une fois de plus que le système judiciaire misogyne des mollahs n'a aucune intention de laisser la

justice prévaloir pour les femmes. Si une enquête, même minime, avait été menée, le délinquant n'aurait pas été libéré aussi rapidement.

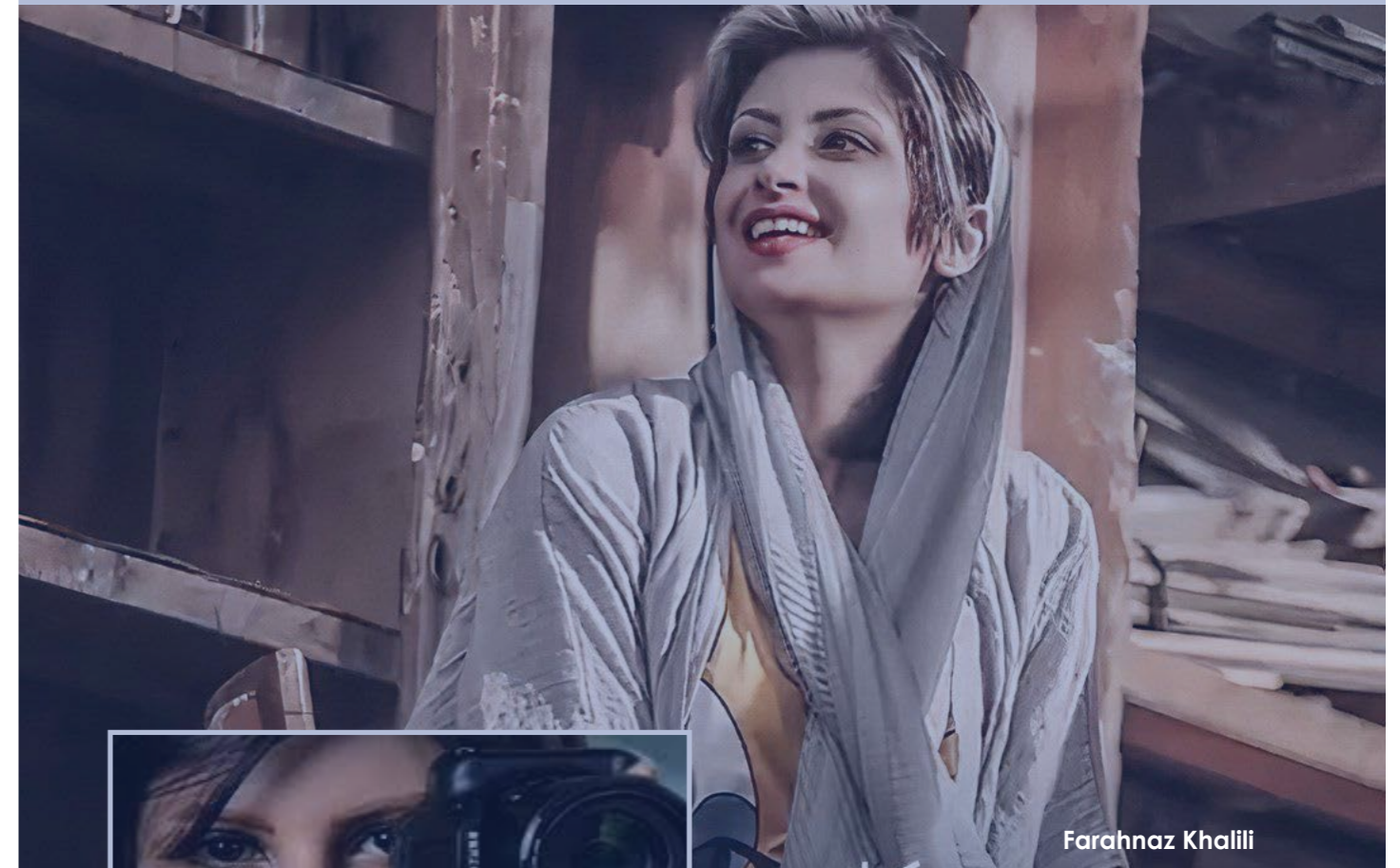
### Une photographe de 25 ans se suicide à cause des insultes du juge

Le 23 août 2021, Farahnaz Khalili, une photographe de 25 ans, s'est suicidée dans la ville de Bouchehr après qu'un juge ait refusé d'accepter sa plainte pour viol. Le juge a également insulté la victime.

Deux mois avant son suicide, Farahnaz s'était rendue à un mariage dans un jardin pour prendre des photos. À la fin de la cérémonie, il y a eu un différend financier. Le client l'a agressée verbalement, puis l'a violée.

La jeune photographe a tenté de porter plainte, mais le juge l'a insultée et a formulé des allégations à son encontre. N'ayant aucun refuge, elle s'est suicidée.

Dans sa lettre de suicide, Farahnaz Khalili a demandé à sa famille de réclamer la justice et les droits qui lui ont été refusés de son vivant.



Farahnaz Khalili



- La violence contre les femmes n'a jamais été
- criminalisée sous ce régime et est délibérément
- ignorée par le pouvoir judiciaire.



## Les lois misogynes et la culture patriarcale sont discriminatoires à l'égard des femmes



*Actuellement, les préjudices sociaux balayent le pays et aucun foyer n'est à l'abri en Iran.*

### Des meurtriers sans pitié protégés par la loi patriarcale

Au cours des deux dernières années, nous avons assisté à un flot continu de féminicides cruels. Ces événements, qu'ils soient commis sous prétexte de crimes « d'honneur » ou de conflits familiaux, montrent que les hommes en Iran, sous le pouvoir de soi-disant religieux, [s'appuient sur la loi](#) qui reconnaît les hommes comme chefs de famille et maîtres des femmes.

Ces lois et la culture misogyne dominante, ouvrent la porte aux hommes pour se venger sur les femmes de la pression économique et sociale. En outre, la violence à l'égard des femmes n'a jamais été criminalisée sous ce régime et reste délibérément ignorée par le pouvoir judiciaire.

Selon les recherches menées par Parvine Zabihi, une militante des droits des femmes à Marivan, au Kurdistan, au cours des 20 dernières années, 1 200 femmes ont été victimes de "crimes d'honneur" en Iran. "La loi est écrite par les hommes, et la culture est le produit d'une société patriarcale", a-t-elle déclaré à Salamatnews.com le 23 octobre 2021.

Dans un article publié le 19 novembre 2020 sur le site Jahan-e-San'at, un expert en pathologie sociale Mohammad-Reza Mahboubfar a écrit : "[L'Iran se classe au premier rang](#) en matière de violence domestique."

"Actuellement, les préjudices sociaux balayent le pays, et aucun foyer n'est sûr désormais en Iran", a ajouté Mahboubfar.

Puis il a révélé des chiffres horribles, "Si cette tendance se poursuit, le nombre de [crimes d'honneur](#) dans le pays, 450, pourrait passer à 2 736 cas d'ici la fin de l'année" (Jahan-e-San'at - 19 novembre 2020).

Selon l'article 220 du code pénal en Iran, "Si un père ou un grand-père du côté paternel tue son enfant ou ses petits-enfants, il ne sera pas soumis au "Qisas", (c'est-à-dire le Talion) mais il devra payer le prix du sang et sera fouetté."





- *Le Parlement des mollahs a mis le projet de loi au placard pendant 10 mois et ne le considère pas comme une priorité. En fait, à chaque nouvelle de violence choquante et de meurtre contre les femmes, la patate chaude du projet de loi passe d'une commission à l'autre.*



- *Les lois et la culture misogynes dominantes permettent aux hommes de se venger sur les femmes de la pression économique ou sociale.*

## Un projet de loi enchevêtré entre les opinions politiques

Les militantes des droits des femmes ont réussi à faire entrer la question de l'interdiction de la violence contre les femmes dans le discours social. Un projet de loi visant à interdire la violence contre les femmes était en discussion jusqu'à ce que Romina Ashrafi, 14 ans, soit brutalement assassinée par son père le 21 mai 2020. En réponse au tollé général, 24 jours après le meurtre de Romina, Rohani, alors président du régime clérical, s'est précipité sur les lieux et a hypocritement ordonné l'adoption d'un projet de loi intitulé "Protection, dignité et sécurité des femmes" (Agence IRNA - 13 juin 2020).

Le pouvoir judiciaire avait renvoyé le projet de loi au gouvernement à la fin de l'été 2019. Le pouvoir judiciaire avait non seulement changé le titre de " Interdiction de la violence à l'égard des femmes " en " Protection, dignité et sécurité des femmes ", mais il avait également enlevé 15 articles du projet initial, modifiant ainsi l'intention. Parvaneh Salahchouri, alors députée, avait qualifié le projet de loi de "lion sans crinière, ni queue ni ventre" (une expression persane qui signifie bon à rien) et a admis qu'il ne serait d'aucune utilité pour la question de la violence à l'égard des femmes. Selon Salahchouri, "si ce projet de loi est adopté, les femmes sombreront dans une situation encore plus horrible."

Néanmoins, le projet est resté bloqué pendant 16 mois sous le gouvernement Rohani. Finalement, le 14 janvier 2021, l'adjoint parlementaire de Rohani, Hossein-Ali Amiri, a annoncé que le projet de loi avait été présenté au Parlement.

[Au Parlement, il a été mis au placard pendant 10 mois](#) et n'est pas considéré comme une priorité. En fait, à chaque nouvelle de violence choquante et de meurtre de femmes, le projet de loi est comme une patate chaude qui passe d'une commission à l'autre. Selon l'avocat Ali Mojtahedzadeh, "le projet de loi sur l'interdiction de la violence à l'égard des femmes est enchevêtré entre les opinions politiques" (agence ILNA - 19 octobre 2021).



- Retarder la ratification du projet de loi sur la
- "sécurité des femmes contre la violence" et le
- retirer de l'ordre du jour du Parlement est un
- signe d'échec délibéré.



# LA PROPAGATION DE LA VIOLENCE CONTRE LES FEMMES

UNE TACTIQUE DES MOLLAHS  
POUR CONTRÔLER  
LA MOITIÉ DE LA SOCIÉTÉ

ISBN 978-2-35822-006-4



La commission des Femmes  
du Conseil national de la Résistance iranienne

Novembre 2021